AR Prefecture
006-240600593-20210715-210706-DE
Reçu le 21/07/2021
Publié le 21/07/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET :

Renouvellement de la convention avec Initiative Nice Côte d'Azur pour 2021

Décision n° 21 07 06

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quinze juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents *: Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.*

Absents représentés *: Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Noël Albin, Monsieur Gérard Saramito par Monique Giraud-Lazzari.*

Absents *: Messieurs Robert Nardelli, , Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Edmond Mari, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Madame Germaine Millo.*

Monsieur Serge Castan a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Michel Calmet, Vice-président chargé du développement économique, rappelle que, par délibération n° 20 06 15 en date du 25 juin 2020, la Communauté de Communes a renouvelé pour 2020 la convention passée avec l'association Initiative Nice Côte d'Azur (INCA) qui a pour objet d'accompagner techniquement et financièrement des projets de création ou de reprise d'entreprises avec le but de les rendre pérennes.

Cette convention prenant fin, et au vu du bilan des actions menées par INCA, le Vice-président propose de la renouveler pour l'année 2021 sur la base d'une participation financière de la Communauté de Communes de 7 000,00 € annuels.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président, après en avoir délibéré,

Vu la compétence « développement économique » tel que définie dans l'article 8 des statuts de la Communauté de Communes ;

Autorise le Président à signer la convention à intervenir avec l'association « Initiative Nice Côte d'Azur », telle qu'annexée à la présente délibération ;

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 27
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 2

AR Prefecture

006-240600593-20210715-210706-DE
Reçu le 21/07/2021
Publié le 21/07/2021

Décide d'allouer à l'association « Initiative Nice Côte d'Azur » une participation financière d'un montant de 7 000,00 € pour l'année 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS
BLAUSASC